

Contrat de vente d'un véhicule

Par ce contrat, l'acquéreur et le vendeur se mettent d'accord par écrit et se protègent d'un point de vue juridique.

Vendeur

Prénom, Nom
Rue, NPA Lieu
Téléphone

Acquéreur

Prénom, Nom
Rue, NPA Lieu
Téléphone

Informations sur le véhicule

| | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Objet de la vente | Véhicule d'occasion | |
| Marque et modèle | | |
| 1 ^{re} mise en circulation | | |
| Dernier contrôle | | |
| Kilométrage garanti | | |
| Homologation | | |
| Numéro de matricule | | |
| Prix | CHF | en espèces lors de la remise |

Conditions générales et complémentaires

Véhicule non accidenté Oui / Non

Défauts connus sur le véhicule Oui / Non

Service Véhicule régulièrement révisé, le livret d'entretien est à jour et à disposition.

Autres clauses Le vendeur est responsable de tout défaut qui surviendrait ou apparaîtrait à l'avenir.

Les dispositions légales relatives au contrat de vente figurant dans l'article 184 ss du CO s'appliquent par ailleurs.

Signatures

Lieu et date

Signatures

Vendeur

Acquéreur

confirme avoir reçu le prix de vente
en espèces.

Modèle mis à disposition par Generali Assurances.